avril 2019

Ensemble ça prend l'eau !

CFE CGC — Syndicat CFTC — La Vie à Défendre — VILLE DE MARSEILLE

Watergatt *dans notre administration ?

* Jeu de mots faisant référence au Watergate américain, scandale politique de 1974 ayant abouti à la démission du président Richard Nixon.

Un constat affligeant dans certains services...

Mais que se passe t-il dans certains services municipaux?
Alors que certains suent sang et eau à inciter l'administration à se moderniser, à tenter de l'adapter aux évolutions inéluctables de la société, à considérer l'articulation vie privée/vie professionnelle nécessaire, bref à rechercher la flexibilité dans tous les domaines (horaires, pensée, management, réflexion...) d'autres, rétrogrades, inaltérables ronds-de-cuir, infligent l'exact opposé en interprétant à leur sauce, aigre, **les propos et consignes du DGS** : ils ne permettent aucun choix possible parmi les cycles de référence et ce, en totale contradiction avec les principes de la DCM de juin 2018, les règles internes durcissant le règlement de la GATT ; ils exigent des permanences qui ne sont fondées sur aucune nécessité de service justifiée, ils ne tolèrent pas de discussion avec les équipes et infantilisent les agents, méthodes issues d'un dix-neuvième siècle révolu...

Alors, pourquoi de tels comportements ?

Quels seraient les profils types de ces responsables pour agir de la sorte ?

1) Seraient-ils atteints de cécité pour ignorer ainsi les évolutions sociétales ?
2) Auraient-ils la crainte chevillée au corps de ne pas savoir maîtriser la flexibilité et de, soudain, se laisser déborder ?
3) Seraient-ils frappés d'absence de plasticité neuronale (faculté du cerveau à se récupérer et à se restructurer) ou, une fois de plus, faut-il y voir une déplorable erreur de casting ?
4) Ou bien, serait-ce à cause du règlement de la gestion automatisée du temps de travail qui a été voté le 1er avril et qui en aurait perturbé plus d'un, pensant qu'il s'agissait d'une grosse sardine blagueuse ?

L'administration forme et informe mais cela ne semble pas suffisant ...

Nos organisations ont donc saisi le DGS pour limiter les dégâts avant qu'il ne soit trop tard !

en page 2, voici le courrier que nous lui avons adressé

Marseille, le 11 avril 2019

Monsieur Jean Claude Gondard
Directeur Général des Services
Ville de Marseille

Objet : Alerte sur la mise en œuvre de la gestion automatisée du temps de travail
Référence : note de service 19/11 du 1 r avril 2019

Monsieur le Directeur Général des Services,

Nos organisations syndicales CFTC CFE CGC tiennent à vous alerter concernant la mise en œuvre du règlement de la gestion automatisée du temps de travail.
Lors de nos différentes rencontres à l'Hôtel de Ville, lors des présentations officielles de la GATT et dernièrement encore, à l'occasion de la réunion pilotée par Madame Béatrice Lautard à l'attention des organisations syndicales, nous avons bien noté et entendu que la réforme du temps de travail avait pour vocation de concilier vie privée/vie professionnelle.
Nous avons également noté que l'organisation du temps de travail relevait désormais de l'auto-gestion par chaque agent de son temps de travail sous réserve des nécessités de service, comme dans de nombreuses administrations ou entreprises privées.
Par note citée en référence, vous indiquez d'ailleurs qu' *« il appartient à tout responsable hiérarchique de fixer, au sein des plages mobiles les conditions d'organisation et les effectifs nécessaires afin d'assurer la continuité du service »*
Force est malheureusement de constater que vos directives font une fois de plus l'objet d'une interprétation psycho-rigide de certains responsables.
En effet, nos organisations syndicales sont de plus en plus interpellées par des agents et cadres qui signalent **des exigences disproportionnées visant à transformer ce principe de flexibilité en une simple option au bon vouloir de la hiérarchie…**
Pour preuve, certains responsables de notre collectivité ont d'ores et déjà commencé à interpréter le sens de votre note au travers de consignes spécifiques (pour exemples : note interne restrictive qui remet en cause le principe de flexibilité ; obligation d'une présence à demi-effectif sur horaire variable dans des services qui ne reçoivent pas le public; refus de dialogue avec les agents du service alors qu'il a été indiqué lors des réunions d'information que cette organisation devait être effectuée dans la concertation ; horaires de départ imposés plus tardifs que les horaires aménagés qui avaient jusque là été autorisés sans problème...)

Malgré les explications pourtant claires à destination des managers lors des demi-journées de formation, il apparaît que la notion de nécessité de service mérite en urgence une clarification supplémentaire.
C'est pourquoi, nous vous saurions gré de bien vouloir rappeler aux responsables hiérarchiques que la modernisation de notre Administration passe par un management

adapté et que les horaires flexibles ne peuvent être encadrés que par des nécessités de service réellement justifiées. Cette clarification aurait aussi le mérite de rassurer des managers dépourvus face à cette notion complexe de « nécessités de service » et qui en viennent à formuler des exigences disproportionnées par excès de précaution.

Nous souhaiterions également que soit instaurée une procédure de recours interne à destination de la DGARH pour les services où le dialogue ne permettrait pas d'aboutir à une organisation sereine.

Pour rappel, nos organisations ont été les seules à accepter le passage aux 1607h annuelles estimant que l'instauration de la flexibilité des horaires constituerait l'une des contre-parties importantes visant à améliorer les conditions de travail.
La remise en cause par un durcissement de ce que vous avez bien voulu accorder aux employés municipaux ne saurait être acceptable.

Certains que vous aurez à cœur de rétablir les bonnes conditions de mise en œuvre de cette avancée sociale, nous vous prions, Monsieur le Directeur Général des Services, d'accepter l'expression de nos salutations respectueuses.

Pascale LONGHI
Présidente de la section SNT CFE/CGC
Ville de Marseille

Ludovic BEDROSSIAN
Président de la section CFTC
Ville de Marseille